

Adresse à Monsieur Manuel Valls

Monsieur Le Premier Ministre,

Vous avez nommé 3 personnalités pour mener une mission de concertation pour la remise à plat du régime spécifique d'assurance chômage des salariés intermittents du spectacle, du cinéma et de l'audiovisuel.

L'ouverture de cette concertation n'a pour effet que d'amplifier notre détermination.

Le 17 juillet prochain une nouvelle table ronde abordera les questions liées à « l'architecture du régime ». Nous tenons à vous rappeler que cette question ne peut être traitée sans discussion sur le régime général, étant donné la coordination des annexes avec ce régime.

Lors d'un débat en Avignon, Monsieur Christophe Pauly, secrétaire général du syndicat national des médias CFDT, a rappelé la position des organisations signataires en déclarant que les négociations ne reprendraient qu'en 2016, à échéance de la convention générale d'assurance chômage, que votre gouvernement vient d'agréer.

Nous n'attendons pas 2016, ni la fin de l'année, pour obtenir un calendrier de réelles négociations.

Vous ne pouvez ignorer que cette convention a été négociée en toute déloyauté et au mépris de la démocratie sociale. La CGT a d'ailleurs pour ces raisons, intenté une action en justice auprès du Tribunal de Grande Instance de Paris.

Vous ne pouvez ignorer que nos propositions, élaborées depuis plus de 10 ans, n'ont toujours pas été examinées et prises en compte à la table des dites « négociations ».

Si nous avons accepté d'être autour de la table de concertation, ce n'est que parce que vous avez ouvert la voie, dans votre lettre de mission, à la remise à plat du régime spécifique des annexes 8 et 10.

Le temps des engagements concrets est venu.

Nous vous demandons, avec la plus extrême fermeté, que lors de cette table ronde du 17 juillet, la date d'ouverture de négociations loyales, avec les premiers concernés, soit actée. Nous demandons que ces négociations débutent dès septembre et qu'un calendrier de cette remise à plat soit adopté et garanti par votre gouvernement, pour aboutir à un accord en décembre.

Si les organisations signataires persistent et signalent leur refus de toute négociation avant le terme de la convention que vous avez agréée, il vous appartiendra de tenir vos engagements.

Vous avez tous les moyens de parvenir à l'ouverture des négociations et à la remise à plat de la convention. Lorsque l'accord négocié s'oppose à la représentation nationale et son expression gouvernementale, force doit rester à la loi.

Si demain, jeudi 17 juillet 2014, l'ouverture des négociations n'était pas actée, ce serait une nouvelle fin de non-recevoir à notre rencontre et nous saurons y répondre.

Ce que nous voulons, nous le voulons pour tous.

Avignon, le 16 juillet 2014.

Premiers signataires : Le Collectif du In, le Collectif Avignon off, la CIP, la CGT Spectacle, Sud Culture Solidaires, le Collectif des intermittentes, Recours radiations...